

Termes et conditions de licence pour les Logiciels

Sauf disposition contraire d'un contrat spécifique vous liant à Hitachi Data Systems, les présents Termes et conditions de licence pour les logiciels (ci-après les « Termes et conditions ») s'appliquent à tout Produit d'Hitachi Data Systems (ci-après « HDS ») que vous aurez acheté (ci-après le(s) « Logiciel(s) »).

Vous devez lire les présents Termes et conditions selon lesquels Hitachi Data Systems Corporation (ci-après « HDS ») vous accorde une licence d'utilisation des Logiciels. Les termes commençant par une lettre majuscule auront le sens indiqué dans l'article 18 ci-après.

TERMES ET CONDITIONS DE LICENCE POUR LES LOGICIELS

Vous devez lire les présents Termes et conditions selon lesquels Hitachi Data Systems Corporation (ci-après « HDS ») vous accorde une licence d'utilisation des Logiciels. Les termes commençant par une lettre majuscule auront le sens indiqué dans l'article 18 ci-après.

1. **Licence accordée** Sauf disposition expresse contraire HDS vous accorde le droit personnel, non transférable et non exclusif :

(a) D'utiliser les Logiciels d'exploitation uniquement afin de faire fonctionner les Equipements HDS qu'ils accompagnent ; et
(b) D'utiliser les Logiciels applicatifs uniquement pour les besoins de votre exploitation interne et en respectant toute restriction matérialisée sur les Equipements correspondants. Dans le cas de Logiciels applicatifs prévoyant des paliers de volumes de données, vous vous engagez à respecter la limite de volume prévue par la licence s'appliquant à votre équipement, réseau ou unité centrale et à payer un complément de redevance à HDS au préalable de tout dépassement du volume souscrit.

Vous n'obtenez aucun droit de propriété sur un Logiciel quelconque et vous n'obtenez aucun droit à concéder l'utilisation d'un Logiciel sous licence. Les Logiciels ne devront être utilisés que dans la forme fournie (soit code objet lisible par machine ou code comprimé par machine) et la Documentation correspondante ne devra être utilisée que sous forme imprimée ou électronique.

2. **Logiciels de tiers** Des Logiciels de tiers peuvent être incorporés aux Logiciels d'HDS et vous sont alors automatiquement concédés en sous licence. D'autres Logiciels de tiers qui vous sont fournis sont régis par des licences séparées qui pourront vous être communiquées à votre demande. Vous n'aurez aucun recours contre HDS sauf si HDS est le concédant de licence déclaré et, dans ce cas, sauf dans la mesure prévue par la licence correspondante. Il vous appartiendra de vous conformer à ce qui est demandé par le concédant de licence (par exemple, de vous enregistrer en ligne) pour que ces licences prennent effet. Sauf mention contraire dans les présents Termes et conditions ou dans la licence du tiers, ou application d'un contrat de maintenance, HDS ne fournira pas de support logiciel pour les Logiciels de tiers et n'assurera aucune indemnisation en matière de propriété intellectuelle. Certains Logiciels concédés sous licence pourront inclure des Logiciels libres (vous pourrez consulter une liste complète de ces licences sur le Site Internet consacré aux logiciels libres, lequel toutefois n'inclut pas les systèmes d'exploitation pour lesquels il vous faut consulter les termes et

conditions spécifiques à chaque fournisseur). Il vous appartient de lire et de respecter lesdites Licences relatives aux logiciels libres. En acceptant des Licences en ligne, vous acceptez également les termes et conditions s'appliquant aux Logiciels de tiers (y compris les Logiciels libres) y inclus le cas échéant. Si le Logiciel inclut d'autres Logiciels couverts par une licence GPL obligeant le concédant de licence à mettre le code source à la disposition du public (ci-après des « **Logiciels GPL** »), et si ledit code source n'est pas inclus comme tel dans le Logiciel, vous pourrez en obtenir une copie soit (a) en demandant à HDS de vous l'expédier par courrier, soit (b) en téléchargeant ledit code depuis le site Internet déjà mentionné.

3. **Restrictions d'utilisation** Sauf dans la mesure imposée par la loi applicable, ou par les termes de toute Licence relative aux logiciels libres, vous ne devrez pas, et vous ne devrez permettre à aucun tiers de : (a) utiliser les Logiciels pour effectuer des analyses comparatives ou compétitives, y compris à des fins d'étalonnage ; (b) soumettre les Logiciels à des opérations d'ingénierie inverse, les décompiler ou les convertir sous forme interprétable par l'utilisateur, ou intervenir sur leur code source de toute autre manière ; (c) sous concéder, donner en location, modifier, améliorer, compléter ou créer des œuvres dérivées à partir des Logiciels ; (d) copier les Logiciels sauf dans la mesure expressément autorisée ; (e) enlever ou autrement modifier toute notice de propriété accompagnant ou incorporée aux Logiciels ; ou (f) utiliser les Logiciels, ou permettre leur utilisation, à des fins de prestation de services à des tiers, sous quelque forme que ce soit, sans l'autorisation écrite expresse de HDS à cet effet.

4. **Copies autorisées** HDS vous fournira un seul exemplaire des Logiciels et de la documentation correspondante. Dans le cas de Logiciels faisant l'objet d'une licence d'entreprise, HDS vous autorise à effectuer des copies des Logiciels aux seules fins de votre utilisation interne dans le cadre de ladite licence d'entreprise, ainsi qu'à faire une copie de sauvegarde ou d'archive des Logiciels pour vos seuls besoins internes. Toute copie doit être revêtue des notices d'origine, de propriété et de copyright, accompagnant ou incorporées aux Logiciels.

5. **Transfert des logiciels** Sauf dans la mesure imposée par les termes de toute Licence relative aux logiciels libres, vous ne devrez transférer les Logiciels à aucune autre personne ou entité à moins de disposer à cet effet de l'accord écrit préalable d'HDS. Les Logiciels d'exploitation pourront être transférés à un tiers acquéreur des Equipements HDS correspondants à la condition que vous

obteniez l'accord de celui-ci portant tant sur les présents Termes et conditions que sur la licence applicable. Dans ce cas, le tiers acquéreur disposera des Logiciels d'exploitation « en l'état », sans extension des dispositions de garantie ou de support éventuellement en vigueur. Après ce transfert, vous devrez enlever et détruire toutes les copies des Logiciels d'exploitation en votre possession ou sous votre contrôle. Vous devrez également, à chaque fois que vous éliminerez un support de Logiciel, effacer au préalable le Logiciel du support.

6. Implantation des Logiciels Au cas où les Equipements en conjonction avec lesquels vous êtes autorisé à utiliser les Logiciels deviendraient temporairement inutilisables, vous aurez le droit d'installer et d'employer les Logiciels sur un autre système informatique, du même lieu d'implantation, jusqu'à ce que les Equipements d'origine redeviennent utilisables. Sauf dans ce cas, vous devrez obtenir l'accord écrit préalable de HDS avant tout changement des Equipements sur lesquels les Logiciels sont installés, ou du lieu d'implantation desdits Logiciels.

7. Droit de vérification HDS ou son cabinet d'audit indépendant aura le droit, sous réserve d'une notification préalable, d'examiner et d'auditer vos enregistrements et systèmes afin de vérifier leur conformité aux licences de logiciels applicables. Un tel audit serait effectué durant les heures ouvrables et d'une manière compatible avec la poursuite de votre exploitation. Au cas où l'audit révélerait une utilisation des Logiciels allant au-delà de celle prévue par les licences correspondantes, HDS vous facturerait des compléments de redevances d'utilisation.

8. Garantie limitée Dans les limites prévues par le présent article 8, HDS vous garantit que durant la Période de garantie les Logiciels fonctionneront conformément aux Spécifications publiées. Pour être valable, toute demande en garantie devra être soumise à HDS conformément à la procédure exposée à http://www.hds.com/pdf/warranty_and_basic_maintenance_online_terms.pdf.

SAUF DANS LA MESURE PREVUE PAR LES PRESENTS TERMES ET CONDITIONS, TOUTE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS AU TITRE DE QUALITE MARCHANDE OU SATISFAISANTE, D'ADEQUATION A UN USAGE DONNE OU DE NON VIOLATION DES DROITS D'AUTRUI, EST EXCLUE DANS LA MESURE MAXIMALE PERMISE PAR LA LOI. HDS NE GARANTIT PAS QUE SES LOGICIELS (OU LES LOGICIELS DE TIERS) FONCTIONNERONT DE MANIERE ININTERROMPUE OU SANS ERREUR.

9. Droits de propriété et Licences HDS et ses concédants de licences sont propriétaires de tous les copyrights, marques, dessins, brevets, droits relatifs aux circuits, éléments de savoir-faire, secrets de commerce, noms commerciaux, noms de domaine et droits y afférents, ainsi que de tous les autres droits de propriété intellectuelle relatifs aux Logiciels, et de leurs modifications, (ci-après, la « Propriété intellectuelle d'Hitachi »). La Propriété intellectuelle d'Hitachi est protégée en droit aux Etats-Unis et ailleurs dans le monde. Vous n'obtenez que les droits de licence relatifs aux Logiciels expressément concédés en application des présents Termes et conditions. Sauf disposition contraire expresse de toute Licence d'un Logiciel libre, vous vous engagez à ne rien faire qui puisse compromettre les droits d'HDS ou de ses concédants de licences relatifs à la Propriété intellectuelle d'Hitachi et notamment, à ne pas : (i) copier, modifier, fusionner ou céder tout élément de la Propriété intellectuelle d'Hitachi ; (ii) enregistrer, ou tenter d'enregistrer, des droits susceptibles de concurrencer les droits afférents à la Propriété intellectuelle d'Hitachi ; (iii) supprimer ou modifier les étiquettes de propriété figurant sur, ou incorporées aux, éléments de la Propriété intellectuelle d'Hitachi ; (iv) entreprendre ou se servir de tout acte susceptible de diminuer la valeur des marques associées à la Propriété intellectuelle d'Hitachi ; ou (v) utiliser les Logiciels en violation des

dispositions légales applicables. Ces restrictions s'ajoutent à celles déjà énoncées à l'article 3.

10. Demandes des tiers en matière de propriété intellectuelle Sous réserve du respect des dispositions de l'article 9, au cas d'une demande contre vous par un tiers au motif qu'un Logiciel enfreindrait ses brevets ou son copyright (ci-après la « Demande en droits de propriété intellectuelle »), HDS s'engage à vous fournir les recours suivants (lesquels, dans la mesure permise par la loi applicable, constitueront votre seul et exclusif remède contre HDS en matière de Demandes en droits de propriété intellectuelle) :

(a) HDS défendra ou réglera, à son choix, la Demande en droits de propriété intellectuelle, et vous versera le montant des dommages et frais alloués par les tribunaux après épuisement de tous les recours entrepris (ou versés par vous avec le consentement écrit de HDS), à condition que vous : (i) nous informiez rapidement de l'existence de la Demande en droits de propriété intellectuelle ; (ii) nous permettiez de gérer et régler seuls la Demande en droits de propriété intellectuelle ; (iii) nous apportiez (contre remboursement des frais ainsi encourus) toute la coopération et l'assistance que nous pourrions vous demander ; et (iv) ne soyez pas en situation d'avoir violé les dispositions des présents Termes et conditions ou de tout autre contrat vous liant à HDS ou à l'une quelconque de ses sociétés apparentées ;

(b) HDS s'engage à mettre en œuvre, à son choix et à ses frais, l'une des actions suivantes s'agissant d'un Logiciel objet, ou à l'avis d'HDS susceptible de devenir l'objet, d'une Demande en droits de propriété intellectuelle : (i) obtenir le droit pour vous de continuer à utiliser le Logiciel en toute légalité, ou (ii) modifier le Logiciel pour en éliminer la violation de droits ou le remplacer par un logiciel aux fonctionnalités équivalentes. Si aucune de ces options n'est pratique, HDS s'engage à vous rembourser à condition que vous rendiez le Logiciel rapidement à HDS.

Ces remèdes ne s'appliqueront pas s'agissant d'un Logiciel de tiers (y compris, sans limitation, tout Logiciel libre) ou de tout autre Logiciel que vous aurez, ou que toute autre personne agissant pour votre compte aura : (i) modifié ou combiné avec un quelconque produit de tiers non autorisé ou approuvé par HDS ; (ii) utilisé en dehors de l'environnement d'exploitation standard défini pour le Logiciel ou à des fins non autorisées par HDS ; (iii) utilisé à la place d'une version plus récente du Logiciel à votre disposition et laquelle aurait permis d'éviter la violation de droits ; ou s'agissant de toute Demande en droits de propriété intellectuelle motivée par un matériel ou autre élément acquis par vous de la part d'un tiers.

11. Limites de responsabilité Chacune des parties reconnaît une responsabilité illimitée envers l'autre dans les cas suivants : décès ou dommages corporels imputables à des actes volontaires ou à des omissions à caractère négligent ; recouvrement de créances ; exercice des droits d'ordre public des consommateurs (ex. en garantie) ; violation de toute obligation de confidentialité ; et violation des présents Termes et conditions. En dehors des cas évoqués dans la phrase précédente et nos obligations tel que décrites à l'article 10, et dans la mesure non interdite par la loi applicable :

(a) La responsabilité maximale conjointe d'HDS et de vous-même, au titre de l'ensemble des réclamations éventuelles relatives aux Logiciels concédés sous licence en application des présents Termes et conditions, et que ce soit au titre de violation de contrat, violation des dispositions de garantie ou en droit civil, y compris en cas de négligence, sera limitée au montant payé au titre du Logiciel objet de la

réclamation et ce, dans la limite d'un plafond de deux millions d'euros (2.000.000 €) ; et

(b) Ni vous, ni HDS ne seront pas tenus de payer des dommages indirects, punitifs ou spéciaux en raison de toute perte (y compris, sans limitation, en matière de perte de contrats, revenus ou profits, fonds de commerce, temps d'utilisation, données, commandes transmises par voie électronique ou tout autre avantage) imputable, directement ou indirectement, à l'exécution des présents Termes et conditions, que ce soit à titre de violation de contrat ou de garantie ou en droit civil, y compris en cas de négligence et ce, même si la partie défenderesse aura été préalablement avisée de l'existence potentielle de tels dommages.

12. Informations confidentielles Chacun de nous est tenu de respecter la confidentialité des Informations confidentielles communiquées par l'une des parties à l'autre, ce en y apportant le même soin que dans le cas des Informations confidentielles propres. Chacun de nous s'engage à ne communiquer lesdites Informations confidentielles à des tiers sans l'autorisation de l'autre partie. Toutefois HDS aura le droit de communiquer lesdites Informations confidentielles à ses salariés et sous-traitants (y compris les salariés et sous-traitants de ses sociétés apparentées) dans la mesure requise pour l'exécution de ses obligations en vertu des présents Termes et conditions.

13. Réglementation des exportations Vous reconnaissez que les lois et règlements d'un certain nombre de pays réglementent l'exportation des produits et technologies informatiques et peuvent prohiber l'utilisation, la vente ou la réexportation desdits produits ou technologies si vous savez ou soupçonnez qu'ils sont destinés à être utilisés à des fins de conception, développement, production, stockage ou utilisation d'armes ou de missiles nucléaires, chimiques ou biologiques, de même que, dans certains pays tels la Chine, pour certains usages militaires conventionnels. Au cas où vous vendriez ou transféreriez à une autre personne ou entité la propriété ou le droit d'utilisation de tout Logiciel, vous vous engagez à vous assurer du respect de toutes les restrictions à l'exportation de ce type éventuellement applicables.

14. Résiliation de la licence Votre droit de licence relatif aux Logiciels expirera : (i) dès qu'un Logiciel sera remplacé par une mise à jour, nouvelle version ou Logiciel de remplacement ; (ii) dès que vous serez en violation d'une disposition quelconque des présents Termes et conditions ou de toute licence relative à un Logiciel de tiers.

15. Résolution de litiges En cas de litige, chacun de nous s'efforcera de désigner un représentant compétent de nos services pour se rencontrer et tâcher de résoudre ledit litige en toute bonne foi. Si ledit litige n'a pu être résolu dans un délai de 30 jours, chacun de nous aura la faculté de recourir à d'autres voies de résolution du litige telles qu'un arbitrage ou une action devant les tribunaux. Les deux parties sont libres d'engager à tout moment des procédures en référé.

16. Loi applicable Les présents Termes et conditions seront régis par le droit s'appliquant en Californie et les tribunaux appropriés de Santa Clara County, Californie auront compétence pour juger tout litige. Dans la mesure permise par la loi applicable, il ne sera pas fait application de la Convention des Nations Unies régissant les contrats relatifs aux ventes internationales de marchandises ou de ses développements ultérieurs.

17. Divers Aucune des parties ne sera responsable vis-à-vis de l'autre en cas de non-respect de ses propres obligations relatives aux présent Termes et conditions (à l'exception toutefois des paiements de sommes exigibles) survenant en raison d'un événement relevant de la force majeure et du moment où la partie défaillante aura déployé des efforts raisonnables aux fins d'exécution desdites obligations. Vous ne devrez pas transférer à autrui, sans l'accord écrit préalable de HDS, tout ou partie des droits acquis en vertu des présents Termes et conditions. Les notifications prévues dans le cadre

des présents Termes et conditions devront être effectuées par écrit et adressées à un membre de la direction. Notification sera réputée faite : en cas de remise en main propre, sur reçu signé par un salarié ou autre représentant dûment autorisé de l'autre partie ; en cas d'envoi par courriel, lors de la prise en compte du courriel par le système d'information de l'autre partie ; en cas de courrier, trois jours après l'envoi et en cas de télécopie, sur accusé de réception de sa transmission. Les droits et obligations nés des présents Termes et conditions et appelés, en raison de leur nature, à survivre à leur résiliation ou expiration, continueront effectivement à produire alors leurs effets. Le défaut d'exercice prompt, par l'une ou l'autre des parties, d'un droit contractuel, ne pourra être interprété comme un renoncement audit droit. Pour être valable, l'abandon d'un droit devra être matérialisé par écrit et n'emportera pas abandon définitif, ni fera naître une présomption quelconque en raison de sa répétition, à défaut de mention expresse à cet effet. Les présents Termes et conditions ne pourront être modifiés que par avenant écrit signé par un représentant dûment autorisé de chacune des parties. Les présents Termes et conditions constituent l'intégralité de l'accord liant les parties en ce qui concerne son objet. Aucune force contractuelle ne pourra être reconnue (sauf disposition légale contraire impérative) à toute autre communication, entente, proposition, affirmation ou garantie antérieure exprimée verbalement ou par écrit.

18. Définitions.

Equipement(s) : les matériels et pièces de rechange fabriqués par HDS ou Hitachi Ltd, ou qu'HDS vous a autorisé à utiliser conjointement aux Logiciels.

HDS : Hitachi Data Systems Corporation.

Information(s) confidentielle(s) : toute information désignée comme confidentielle au moment de sa communication ou dont le caractère confidentiel résulte des usages.

Logiciel(s) : le code objet (i) des micrologiciels incorporés aux Equipements afin de les doter de leurs fonctionnalités de base (les « **Logiciels d'Exploitation** »), (ii) des logiciels complémentaires fournis par HDS (les « **Logiciels applicatifs** ») et (iii) de toute Mise à Jour, de même que la documentation et les spécifications y afférentes. Les Logiciels peuvent inclure des Logiciels de tiers et/ou des Logiciels libres.

Logiciels de tiers : tout logiciel concédé sous licence à HDS pour diffusion, directement ou indirectement, à des utilisateurs finaux. Il convient de noter que lorsque un Logiciel de tiers ne faisant pas l'objet d'une licence spécifique contient des Logiciels libres, vous devrez consulter la licence applicable.

Logiciels libres : les Logiciels de tiers dont les licences donnent à chacun le droit de les utiliser, modifier ou distribuer sans payer une redevance quelconque.

Période de garantie : la période de quatre-vingt-dix jours suivant la livraison d'un Logiciel.

Site Internet consacré aux logiciels libres : www.hds.com/assets/pdf/open-source-licenses-applicable-to-hds-products.pdf.

Spécifications publiées : les spécifications en vigueur au moment de la commande d'un Logiciel à HDS.